



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5060052**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/04/2025 14H16 C:025094 I:40564  
V/REF : 1008453  
V/Email reçu le Vendredi 25/04/2025 à 14H16

SEMCODA  
Agence de Trévoux  
Le Grandiflora  
21 RUE DES MAGNOLIAS  
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01405  
IMMEUBLE : MARGUERITE  
HAMEAU DES AIGRETTES  
01390 MIONNAY

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M\_231009002-1

LOCALISATION : HAMEAU DES AIGRETTES - LOGEMENT DE M TAILLADE AU 2EME - TEL 06 25194715  
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT ESPAGNOLETTE POUR VOLET BATTANT CHAMBRE 2  
Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 30/04 A 16H00 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR TAILLADE AU 2EME ETAGE  
REMPLACEMENT ESPAGNOLETTE POUR VOLET BATTANT CHAMBRE 2  
- LA BARRE DE L'ESPAGNOLETTE EN PLACE EST TROP COURTE  
INSTALLATION EN PROVISoire POUR FERMETURE

PREVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE BARRE D'ESPAGNOLETTE PLUS LONGUE  
REPLI DU CHANTIER

LE 28/05 A 11H00 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR TAILLADE AU 2EME ETAGE  
DEPOSE VOLET  
CHANGEMENT BARRE DE L'ESPAGNOLETTE  
REMONTAGE  
REGLAGES ET TEST FERMETURE-OUVERTURE  
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 28/05/25 à 17H52 Mme A. DURAND JUILLARD  
DT LGESTION Email envoyé le 03/05/25 à 13H18 Mme A. DURAND JUILLARD  
PREVOIR LA MISE EN PLACE D'UNE BARRE D'ESPAGNOLETTE PLUS LONGUE  
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5060052**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                         |      |       |    |               |
|--------------------------|-----------------------------------------|------|-------|----|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U.  | HT |               |
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01  | 2    | 71,62 |    | 71,62         |
| 1,00                     | MS00060-Rempl.Espagnolette pr volet alu | 51   | 51,16 |    | 51,16         |
| TOTAL H.T. ....          |                                         |      |       |    | 122,78        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                         |      |       |    | 12,27         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                         |      |       |    | <u>135,05</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1008453 du 25/04/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE TREVOUX  
21, rue des Magnolias  
Le Grandiflora  
01600 TREVOUX  
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MR TAILLADE Daniel  
HAMEAU DES AIGRETTES  
BATIMENT "MARGUERITE"  
01390 MIONNAY

### Référence de la Demande

N°: 821 049 du 22/04/2025

THCVOBPP Tvx hors contra Volets battants Partie privat. 1

01-EE-2214-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.25.19.47.15

01405-00003-00001-00021 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 13/07/2006

### Délai

Date limite exécution : 10/05/2025

### Observations

bc validé par Colette GIROND

T/ MR TAILLADE - 06-25-19-47-15

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

| Prestation à réaliser                                           | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA     | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------|------|-------|-------|------------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                     | 1,00 | 71,62 | 71,62 | 7,16       | 78,78     |
| MS00060 Remplacement Espagnolette pour volet battant chambre 2. | 1,00 | 51,16 | 51,16 | 5,12       | 56,28     |
|                                                                 |      |       |       | Total H.T. | 122,78    |
|                                                                 |      |       |       | Total TVA  | 12,28     |
|                                                                 |      |       |       | Total TTC  | 135,06    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 25/04/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **HAMEAU DES AIGRETTES BATIMENT "MARGUERITE" 01390 MIONNAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **TREVOUX**

le **25/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1008453